

## BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Bureau du directeur général des élections (Élections Ontario) veille à l'application de la *Loi électorale* et de la *Loi sur le financement des élections*. Le Bureau est administré par le directeur général des élections qui rend compte de ses activités directement à l'Assemblée législative.

### SOMMAIRE - PROGRAMME

(\$)

CRÉDIT PROGRAMME	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
501 Programme du Bureau du directeur général des élections	11 220 900	11 195 100	25 800	9 322 792
<b>TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 220 900</b>	<b>11 195 100</b>	<b>25 800</b>	<b>9 322 792</b>
Crédits législatifs	-	-	-	9 743 660
Total - Charges de fonctionnement	11 220 900	11 195 100	25 800	19 066 452
<b>Total - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)</b>	<b>11 220 900</b>	<b>11 195 100</b>	<b>25 800</b>	<b>19 066 452</b>

## PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501

Le Bureau organise les élections générales et les élections partielles des membres de l'Assemblée législative, effectue des recherches et donne des renseignements généraux et des conseils sur les politiques en rapport avec le processus électoral. Le Bureau assure aussi la formation, la direction et la supervision des directeurs du scrutin des 107 circonscriptions électorales de l'Ontario.

Le directeur général des élections veille à l'application de la *Loi sur le financement des élections*. Plus de 400 associations de circonscription et 13 partis politiques inscrits doivent fournir une déclaration annuelle et informer Élections Ontario de tout changement à apporter aux renseignements concernant leur inscription. Élections Ontario vérifie tous les formulaires qui lui sont remis pour s'assurer de leur conformité à la *Loi sur le financement des élections*.

Le Bureau administre aussi les référendums en vertu de la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables*.

En dehors des périodes électorales, le Bureau offre ses services aux ministères, aux organismes et au public sous forme de recherches historiques et comparatives, de conseils stratégiques et de renseignements généraux sur le processus électoral.

## SOMMAIRE - CRÉDIT

(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions 2011-2012	Prévisions 2010-2011	Différence entre 2011-2012 et 2010-2011	Chiffres réels 2009-2010
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>					
1	Administration des élections	7 797 800	7 592 000	205 800	7 088 263
2	Administration du financement des élections	3 423 100	3 603 100	(180 000)	2 234 529
<b>TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 220 900</b>	<b>11 195 100</b>	<b>25 800</b>	<b>9 322 792</b>
L	<i>Loi électorale</i>	-	-	-	9 743 660
Total - Crédits législatifs		-	-	-	9 743 660
<b>Total - Charges de fonctionnement</b>		<b>11 220 900</b>	<b>11 195 100</b>	<b>25 800</b>	<b>19 066 452</b>

## PROGRAMME DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CRÉDIT 501, suite

## CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

(\$)

## CRÉDIT -

## POSTE CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES

N°

**CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

501-1	Administration des élections	
	Traitements et salaires	6 339 600
	Avantages sociaux	1 458 200
	<b>Total à voter - Charges de fonctionnement</b>	<b>7 797 800</b>
501-2	Administration du financement des élections	
	Traitements et salaires	903 100
	Avantages sociaux	207 700
	Transports et communications	84 800
	Services	1 342 800
	Fournitures et matériel	34 500
	Autres opérations	
	Subventionnement des dépenses électorales en vertu de la <i>Loi</i> <i>sur le financement des élections</i>	851 200
	Total partiel	3 424 100
	Moins : Recouvrements	1 000
	<b>Total à voter - Charges de fonctionnement</b>	<b>3 423 100</b>
	<b>Total (Charges de fonctionnement) - Programme du Bureau du directeur général des élections</b>	<b>11 220 900</b>